



UCB Pharma SA – Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles (Belgique) (“UCB”)

UCB SA – Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles (Belgique) (“UCB”)

UCB Biopharma SRL – Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles (Belgique) (“UCB”)

## TERMES ET CONDITIONS GENERALES D’ACHAT

### 1. DEFINITIONS

“Biens” sont les biens et le matériel qui doivent être livrés par le Fournisseur à UCB.

“Bon de Commande” est une commande formelle de Biens et de Services passée par UCB.

“Fournisseur” est l’entreprise qui accepte une Commande et qui devra fournir les Biens et les Services à UCB.

“Services” sont les services qui doivent être prestés par le Fournisseur envers UCB.

### 2. COMMANDES

Aucun ordre verbal ne sera reconnu s’il n’est confirmé par un Bon de Commande. Les Fournisseurs devront nous retourner, endéans les cinq jours ouvrables, une confirmation du Bon de Commande, dûment signée pour accord. Passé ce délai, nous considérons que les conditions dudit Bon de Commande sont acceptées.

### 3. DELAI DE LIVRAISON

Les dates de livraison des Biens et Services mentionnées au Bon de Commande sont essentielles et doivent être strictement respectées. Sauf stipulation écrite de notre part, les dates de livraison mentionnées seront les dates de l’arrivée des Biens dans notre entreprise comme indiquée dans le Bon de Commande, ou les dates de la prestation des Services.

### 4. EMBALLAGES

Sauf stipulation contraire dans le Bon de Commande, les emballages seront considérés comme perdus. Toutefois, s’il a été convenu, par stipulation expresse, que les emballages sont facturés, ils seront renvoyés au Fournisseur et nous seront crédités de la même valeur.

### 5. RECEPTION, ACCEPTATION ET GARANTIE

Sauf stipulation contraire de notre part, les Biens et les Services seront réceptionnés et agréés par nous en nos sites. Le Fournisseur emballera les Biens de façon qu’ils bénéficient d’une protection adéquate contre la corrosion, la détérioration et les dommages durant le transport, et le Fournisseur doit se conformer aux règles générales et à la législation applicable sur le transport des marchandises. Le Fournisseur garantit que tous les Biens livrés par le Fournisseur (y compris leur emballage) sont garantis exempts de tous vices apparents du cachés de matière, de fabrication ou de fonctionnement et propres aux fins prévues et, de manière générale, de toute vices caché ou visibles. Le Fournisseur garanti également que tous les Biens livrés (y compris leur emballage) et tous les Services prestés seront en accordance avec toutes les lois applicables, les standards de sécurité habituels, et

avec tous les statuts, règles et standards applicables («Biens Conformés» ou «Services Conformés»). Dans le cas où les Biens livrés ne sont pas des Biens Conformés, notre société se réserve le droit de renvoyer tous les Biens livrés au Fournisseur, aux frais de ce dernier, sans faire préjudice à notre droit de réclamer des dommages, et sans faire préjudice à notre droit de soit faire remplacer gratuitement les Biens, soit recevoir une prestation gratuite des Services, et finalement sans préjudice au droit d’UCB de réclamer les sommes déjà payées conformément au Bon de Commande pour les Biens et Services. Le Fournisseur couvrira intégralement les montants des redevances qui pourraient être réclamés d’UCB et de ses affiliés ainsi que tous les dommages directs ou indirects, pertes et frais quelconques (y compris, sans y être limité, la responsabilité pour des produits défectueux, les dommages directs et indirects, les pertes et les frais quelconques liés à un rappel de Biens), encourus par UCB ou ses affiliés à n’importe quel moment, pour des raisons attribuable aux Fournisseur et liés, à la livraison des Biens n’étant pas des Biens Conformés et à la prestation des Services n’étant pas des Services Conformés.

### 6. FACTURATION ET PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, la facturation des Biens et Services aura lieu après réception et les factures sont payables endéans les 60 jours suivant la réception de la facture incontestée, sauf accord contraire des Parties. Si UCB n’arrive pas à respecter les délais de paiement, une indemnité pour paiement tardif sera due, à la demande du Fournisseur, pour la période de défaut, qui ne dépasse pas l’intérêt (annuel) appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses dernières opérations principales de refinancement à la date de réception de la facture, majoré de trois points de pourcentage (3%).

### 7. PERSONNEL

Le Fournisseur s’engage à engager seulement le personnel qui a les compétences et l’expertise requises pour la livraison des Biens et la prestation des Services. Le personnel du Fournisseur reste à tout moment sous la seule responsabilité, l’instruction et autorité, et sous le seul contrôle du Fournisseur. Tout le personnel du Fournisseur entrant dans les sites d’UCB, ou d’une de ses filiales, dans le cadre de la livraison des Biens ou la prestation de Services doit se conformer à toutes les lois applicables, y compris les règles de l’environnement, de la santé, et de la sécurité (dont une copie est disponible sur demande). UCB se réserve le droit de refuser l’entrée à ses prémisses au personnel du Fournisseur qui ne se



conforme pas à ce qui précède.

Pour éviter tout doute, le Fournisseur doit veiller à ce que ses sous-traitants (dans la mesure où la sous-traitance est autorisée par UCB) et de leur personnel respectent les obligations dans cet Article 7.

#### 8. ASSURANCE

Le Fournisseur souscrira, à ses frais, une assurance appropriée aux risques liés aux Services et aux risques de perte ou de dommage des Biens et de la propriété d'UCB, et de la responsabilité provenant de la loi ou de la relation légale avec UCB.

#### 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE D'UCB

Toutes les spécifications, l'information, tous les matériaux ou tous les autres éléments, qui sont fournis par UCB et tous les Biens, informations, matériaux et autres résultats venant des Services, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y subsistent ou dérivé de celui-ci (collectivement la "Propriété UCB") seront confidentiels. Toute cette Propriété UCB est et continuera à être la propriété d'UCB. La Propriété UCB sera utilisée par le Fournisseur pour effectuer le travail conformément au Bon de Commande, aux contrats liés ou aux accords relatifs, sauf en cas de convention contraire écrite d'UCB. Le Fournisseur ne disposera pas le Propriété UCB sans l'autorisation préalable d'UCB. Le Fournisseur ne vendra pas la Propriété UCB, ne la mettra pas en gage, ne la transférera pas et ne permettra pas aux tiers de la grever. Cet article 9 survivra l'expiration et la résiliation du Bon de Commande.

#### 10. GARANTIES

Le Fournisseur garantit que la vente, l'usage ou la transformation en Biens de toutes machines, appareils, et matériels qui ne sont pas conçus, composés ou fabriqués par UCB, est libre de toute infraction de patente, de droit d'auteur, de droit de commerce ou de tout autre droit intellectuel. Le Fournisseur sauvegardera UCB (et toutes ses entreprises liées) de toute forme de responsabilité et le Fournisseur préservera UCB des frais, de la responsabilité des pertes (et des frais et dépenses, y compris les frais d'avocats) provenant de demandes en justice, litiges, ou de toutes autres actions en justice concernant de telles infractions.

#### 11. INFORMATION CONFIDENTIELLE

Le Fournisseur garantit et accepte que toutes informations confidentielles divulguées par UCB (et toutes ses entreprises liées) dans le cadre d'un Bon de Commande, ne peut qu'être utilisé dans le cadre de ce Bon de Commande. L'information confidentielle ne peut pas être communiquée à une autre personne ou entité sans le consentement écrit préalable d'UCB. UCB exigera un accord de confidentialité similaire avec les sous-contractants qui effectuent des travaux sous le Bon de

Commande. Cet article 11 survivra l'expiration et la résiliation du Bon de Commande.

#### 12. FORCE MAJEURE

UCB ne peut pas être tenu responsable du refus d'accepter une livraison de Biens si le refus est dû à une panne sur le site, une panne d'un des appareils, une incendie, une explosion, un accident, une grève, un blocage (*lock-out*), ou en raison d'une circonstance indépendant de la volonté d'UCB.

UCB peut, à sa discrétion et sans pouvoir être tenu responsable pour le paiement d'une somme quelconque au Fournisseur, suspendre ou annuler la livraison des Biens, la prestation des Services ou l'exécution du Bon de Commande si le Fournisseur, en raison d'une circonstance citée dans le paragraphe précédent, ne respecte pas une obligation dans le Bon de Commande. Dans ce cas, UCB peut réclamer les sommes payées au Fournisseur dans le cadre du Bon de Commande.

#### 13. VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Dans l'absence d'un contrat négocié et exécutoire traitant l'achat et la livraison des Biens ou la prestation des Services, seules les clauses de nos conditions générales d'achat et des conditions particulières du Bon de Commande sont valables. Toutes autres conditions stipulées dans les confirmations de vente, factures et autres documents émanant de nos Fournisseurs, sont considérées comme nulles et non avenues, à l'exception de celles expressément acceptées par notre société et par écrit.

#### 14. CODE DE CONDUITE

Le Fournisseur garantit d'adhérer aux principes du code de conduite d'UCB. Ce code peut être consulté sur <http://www.ucb.com/investors/governance/conduct>.

#### 15. AFFECTATION

En aucun cas le Fournisseur chargera un tiers d'exécuter l'obligation contenue dans le Bon de Commande ou dans tout autre contrat ou accord, sans le consentement écrit préalable d'UCB.

#### 16. TRIBUNALCOMPETENT

Le droit belge, à l'exception de ses règles de droit international privé et la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale des marchandises, est applicable. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bruxelles est seul compétent. La nullité partielle ou complète, ou l'inopposabilité d'une clause de ces conditions générales ne porte pas atteinte à la validité ou l'opposabilité de telle clause pour tout autre but ni pour le restant de ladite clause.